

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 24 janvier 2006

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Dofasco Inc. (DFS)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Dofasco Inc. (Dofasco) a pris connaissance de l'annonce faite par ThyssenKrupp AG (ThyssenKrupp) de son intention de ne pas exercer son droit d'égaliser l'offre de 71\$ CAN par action ordinaire faite par Arcelor S.A. (Arcelor) le 16 janvier 2006.

Arcelor a signé un accord irrévocable avec Dofasco qui l'engage à acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Dofasco au prix de 71\$ CAN par action ordinaire. L'offre d'Arcelor expire le 8 février 2006.

Les détenteurs d'options ont jusqu'au 3 février 2006 pour lever leurs options afin de leur permettre de détenir les actions et ainsi avoir le droit de recevoir \$71 CAN par action ordinaire.

L'offre est assujettie aux conditions usuelles quant à sa conclusion incluant l'acceptation des actionnaires représentant au moins les deux tiers des actions en circulation de Dofasco sur une base entièrement diluée et l'obtention des approbations réglementaires nécessaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 019-2006